DECISION N°2025-27

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT PASS DESTINATION YVELINES HAUTS DE SEINE

Le Maire de la Ville de BOUGIVAL, Yvelines,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Considérant que la ville de Bougival poursuit ses efforts en matière de politique tarifaire ;

Considérant que l'application Pass Destination Yvelines Hauts de Seine offre une visibilité sur les spectacles du Théâtre Le Grenier à un large public et la possibilité de toucher un nouveau public ;

DECIDE

- **D'APPROUVER ET DE SIGNER** la convention Pass Destination Yvelines Hauts de Seine pour la mise en place de tarifs préférentiels :

- **GRILLE TARIFAIRE PASS DESTINATION**
- **THÉÂTRE LE GRENIER DE BOUGIVAL au 1/07/2025**

	Tarif Adulte	Tarif Pass Destination	Tarif Jeune*	Tarif Pass Destination
Spectacle Tout Public Billet individuel	19 €	16 €	9,50 €	8 €
Spectacle Jeune Public Billet individuel	X	X	9,50€	8 €
Abonnement 5 spectacles Tout Public	70€	59 €	X	X

- *Tarif jeune pour les moins de 18 ans

.

- **D'INDIQUER** que les membres du Conseil Municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion délibérante et qu'elle sera publiée sur le site internet de la Ville

Fait à Bougival le 24/06/25

Le Maire,

Luc WATTELLE

REÇU EN PREFECTURE
le 27/06/2025
Application agréée E-legalite.com
21_DA-078-217800929-20250624-D2025_27-AR

Signé électroniquement par :
LUC WATTELLE
Le 27/06/2025 à 09:25